

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPENSES DE FONCTION D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : juillet-août-septembre 2018

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Julie Forget	Vice-présidente	Souper Réunion d'affaire à Québec	2018-06-27	13,18 \$
Julie Forget	Vice-présidente	Diner Réunion d'affaire à Québec	2018-06-28	19,47 \$
Julie Forget	Vice-présidente	Déjeuner Réunion d'affaire à Montréal	2018-07-13	22,37 \$
Julie Forget	Vice-présidente	Diner Rencontre de travail à Québec	2018-08-23	22,60 \$
Julie Forget	Vice-présidente	Diner Rencontre de travail à Montréal	2018-08-31	70,89 \$
Julie Forget	Vice-présidente	Diner Rencontre de travail à Québec	2018-09-14	20,35 \$

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.